



ENQUÊTE

L'enquête autour de la mort de l'étudiante gabonaise Jeanah Danys Dinabongho Ibouanga, à Karabük, en Turquie, vient de déboucher sur l'inculpation puis l'incarcération d'un citoyen de ce pays. En revanche, les trois Gabonais qui avaient été placés en garde à vue sont aujourd'hui libres.

Page 11

NAUFRAGE

Vingt et une personnes devraient être confrontées à un juge d'instruction ce vendredi avec de possibles mandats de dépôt à la clé. Un développement qui intervient alors que les autorités viennent d'annoncer l'abandon des recherches pour retrouver les derniers disparus du naufrage du Esther Miracle.

Page 10

CONSTITUTION

Sans surprise et bien au-delà de la majorité des deux tiers requise en pareille circonstance, députés et sénateurs, ont adopté hier, à l'occasion d'une séance du Parlement réuni en congrès au Palais Léon-Mba, la révision de la Constitution, par 178 voix pour, huit contre et douze abstentions.

Page 4

LA FOULE DES GRANDS JOURS

Le président Ali Bongo Ondimba séjourne depuis hier dans l'Ogooué-Maritime où, de l'aéroport de Port-Gentil au district de Mpage, il a pu mesurer – et apprécier – la mobilisation lors de l'accueil qui lui a été réservé, s'offrant alors un bain de foule. Rencontre avec les jeunes et moments d'échanges avec différentes catégories de la population ont marqué cette première journée. Au programme ce vendredi, Gamba, Ndougou district et Omboué. Pages 2 & 3



POUR MOI QUOI...

Si faire la politique c'est suivre chaque fois la direction du vent, c'est manquer de crédibilité, de dignité

C'est ce qu'on a vécu hier au palais Léon-Mba lors du débat sur la révision de certaines dispositions de la Constitution. Une décision pourtant prise à l'unanimité des deux camps politiques.

Ce revirement de certains n'étonne point sous les Tropiques ? Du manque de courage de nos politiques on en enregistrera encore et encore. Surtout du côté des

acteurs de l'opposition qu'on a toujours du mal à cerner, tant ils sont versatiles, fluides donc fuyants. Sinon comment comprendre leur attitude ? On n'a pris personne par le collet pour prendre part à cette concertation qui a pour finalité d'organiser des élections générales dans un climat apaisé. Et pendant dix jours chaque participant des deux camps a proposé son point de vue qui a été débattu puis adopté après consensus. Comment peut-on se déjuger de la sorte ? Peut-on nous dire ce qui s'est passé entre-temps ? Ne dites pas qu'on s'est trompé en saluant le sens de responsabilité du député de la commune de Lambaréné, président d'honneur de

la principale formation de l'opposition ! Lui qui nous a agréablement surpris en prenant ses responsabilités et en défendant son implication dans les décisions prises. A-t-il été lâché par les siens au point de perdre la face ? A-t-il peur des attaques des autres ? Au fond, à qui profite cette révision de certaines dispositions de la Loi fondamentale ? A tout parti organisé et sérieux par la voie des urnes.

Mais, il n'est pas évident de le comprendre quand on atterrit en politique par effraction. C'est triste pour le pays quoi.